



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

N/C

0473 180 2271

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 506 Fore-la-ville
Route de metter

PROPRIETAIRE : Franconi

Adresse : _____

DEMANDEUR : Poulart

Adresse : _____

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

DISTRIBUTEUR : RI

Ref.: _____ Compteur n°: 3424573

Index : _____

Date du contrôle : 11/07/2008 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) RI

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : Agis-ke-kato

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement m-63 A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 300mA 63A

pe électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 12 ; RA : 4,8 Ohm; RI tot 220 MOhm

DESCRIPTION :

voir tel ci-joint

1 - 32A 6C
2 - 2A 2P
5 - 16A 2P

Result

Infractions constatées et/ou notes :
- Agenceillage sans non-place
- L'agenceillage n'est pas en attache
- Le N° de chantier n'est pas en attache
- Egruot principal n'est pas en attache

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE	
Vu le :	
le responsable du distributeur	
nom :	
signature :	

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : 1 L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 11/07/2008 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
- 2 L'installation n'est pas conforme.
- 3 L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,